

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Évaluation de l'unité :

Institut François Gény

IFG

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université de Lorraine

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'Évaluation de la Recherche

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

M. Philippe Didier, président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité : Institut François GénY

Acronyme de l'unité : IFG

Label demandé : EA

N° actuel : EA 7301

Nom du directeur
(2016-2017) : M. Frédéric GEA

Nom du porteur de projet
(2018-2022) : M. Frédéric GEA

Membres du comité d'experts

Président : M. Philippe DIDIER, Université Paris Descartes

Experts :

- M. Alexandre DEROCHE, Université François-Rabelais de Tours
- M. Jean-Christophe DUHAMEL, Université Lille 2 (représentant des personnels d'appui à la recherche)
- M^{me} Caroline KLEINER, Université de Strasbourg
- M^{me} Valérie MALABAT, Université de Bordeaux (représentante du CNU)
- M. Cyril WOLMARK, Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Délégué scientifique représentant du HCERES :

M. David KREMER

Représentants des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Thierry LAMBERT, Université de Lorraine

M. Frédéric VILLIERAS, Université de Lorraine

Directeur ou représentant de l'École Doctorale :

M^{me} Myriam DUBAN ED n° 79, SJPEG - École doctorale « Sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion »

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

L'Institut François Gény (IFG) a été créé le 1^{er} janvier 2012 dans le cadre de la constitution de l'Université de Lorraine, issue de la fusion de l'Université Nancy 1, de l'Université Nancy 2, de l'Université Paul Verlaine de Metz et de l'institut national polytechnique de Lorraine.

L'IFG a été créé pour accueillir les enseignants-chercheurs appartenant aux anciens établissements et développant une recherche dans le domaine du droit privé et de l'histoire du droit. Ces enseignants-chercheurs étaient essentiellement répartis dans des équipes appartenant à l'Université Nancy 2 et de l'Université Paul Verlaine Metz.

Selon les statuts adoptés en 2012 et toujours en vigueur, l'Institut François Gény fédère cinq équipes de recherche :

- le centre de recherche sur les clauses abusives, CERCLAB ;
- le centre d'étude et de recherche de l'institut régional du travail, devenu Centre de thEorie et de Recherche en droit du Travail et de la protection sociale, CERIT ;
- le centre lorrain d'histoire du droit, CLHD ;
- l'institut de droit international et comparé, IDIC ;
- l'institut de sciences criminelles et de droit médical, ISCRIMED.

Chacune de ces équipes dispose de son identité propre, tout en étant partie intégrante de l'IFG. Certaines sont le prolongement d'équipes pré-existantes à la constitution de l'IFG.

En outre, un certain nombre d'enseignants-chercheurs sont membres de l'IFG sans être rattachés à une des équipes de recherche existantes.

En 2014, la direction de l'IFG a entamé une réforme de la structuration de l'IFG visant à supprimer les équipes de recherche et organiser l'IFG en 6 thèmes disciplinaires (« droit civil », « droit social », « droit pénal », « droit des affaires », « droit international comparé », « histoire du droit ») auxquels les membres de l'IFG ne seraient pas spécifiquement rattachés, chaque membre ayant vocation à participer aux travaux de tous les thèmes.

A la date de l'évaluation de l'IFG, le processus était toujours en cours.

L'IFG est localisé à Nancy (à l'UFR Droit, Sciences économiques et Gestion 13 place Carnot) et à Metz (à la Faculté de Droit, Économie et Administration, Ile du Saulcy).

Équipe de direction

Un directeur, M. Frédéric GEA, et un directeur adjoint, M. Jean-Luc PIOTRAUT, représentent et animent l'Institut François Gény.

Un conseil scientifique de l'Institut François Gény réunit avec voix délibérative : le directeur et le directeur adjoint ; les représentants de chaque équipe de recherche ; les deux représentants des membres de l'IFG non rattachés à une équipe de recherche ; les deux représentants des doctorants ; et sans voix délibérative, le personnel administratif du laboratoire et toute personne invitée par le conseil. Le conseil scientifique décide des orientations générales de la politique scientifique de l'IFG. Il vote la proposition de budget de l'IFG. Il valide les demandes d'appartenance à l'Institut François Gény et les propositions d'exclusion. L'assemblée générale des membres titulaires est consultée sur les actions transversales projetées et sur toute décision importante concernant la vie de l'IFG. Elle élit ensemble le directeur et le directeur adjoint. Elle émet un avis sur toute modification statutaire.

Nomenclature HCERES

Domaine scientifique : SHS Sciences humaines et sociales.

Domaine disciplinaire : SHS2 Normes, institutions et comportement sociaux.

Sous-domaine disciplinaire : SHS2-1 Droit

Domaine d'activité

Droit privé et histoire du droit

Effectifs de l'unité

Composition de l'unité	Nombre au 30/06/2016	Nombre au 01/01/2018
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	55	54
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	3	3
N4 : Autres chercheurs et enseignants-chercheurs (ATER, post-doctorants, etc.)	11	
N5 : Chercheurs et enseignants-chercheurs émérites (DREM, PREM)		
N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche)	2	
N7 : Doctorants	54	
TOTAL N1 à N7	125	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	34	

Bilan de l'unité	Période du 01/01/2012 au 30/06/2016
Thèses soutenues	35
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	
Nombre d'HDR soutenues	3

2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité

L'Institut François Gény est l'équipe de recherche qui réunit la plupart des chercheurs de l'Université de Lorraine, actifs dans le domaine du droit privé et de l'histoire du droit. L'IFG dispose aujourd'hui d'un effectif important de près de 130 chercheurs soutenus par une forte cellule de personnels d'appui à la recherche.

L'IFG a été mis en place dans le cadre de la création de l'Université de Lorraine. Il est l'héritier de plusieurs entités qui existaient avant la fusion et qui étaient actives dans plusieurs domaines du droit et de l'histoire du droit. Chacune de ces équipes antérieures a enrichi le centre de sa propre histoire, de ses propres réalisations et de ses propres pratiques.

Au cours de la période évaluée, l'IFG a produit un grand nombre de travaux couvrant un large spectre du droit privé et de l'histoire du droit. Ces travaux témoignent d'une activité de recherche importante, continue et diversifiée. Ces travaux ont donné à l'Institut une visibilité nationale voire internationale. Tous les champs couverts par les chercheurs de l'unité n'ont pas contribué dans la même proportion à la production globale. De même, si la diversité des thèmes abordée est un signe de vitalité d'un centre de recherche, un éparpillement des forces peut finir par affaiblir le travail de chacun. Compte-tenu des moyens d'appui dont il dispose, on peut regretter que l'IFG n'ait pas pleinement exploité les possibilités que représentent les appels à des recherches collectives financées.

L'IFG bénéficie d'un rayonnement incontestable dans le domaine du droit privé et de l'histoire du droit. Ce rayonnement résulte en grande partie des mérites que la communauté scientifique reconnaît à plusieurs de ses membres. Cette reconnaissance se mesure par les importantes positions que plusieurs membres de l'unité occupent dans des institutions académiques ou éditoriales. Regrettablement, l'IFG ne dispose pas encore d'une reconnaissance en tant qu'entité de recherche disposant de sa propre identité à la hauteur du rayonnement de ses membres. Une inclusion plus grande des membres déjà présents et un accueil plus ouvert des EC (enseignants-chercheurs) qui sont en marge de l'unité enrichirait sans doute son attractivité académique.

Au cours de la période évaluée, l'IFG a mené de front le développement de la recherche fondamentale et l'établissement de liens stables et effectifs avec les milieux professionnels en lien avec le droit privé et l'histoire du droit. Cette double orientation devrait être continuée. Elle garantit des échanges fructueux de nature tout à la fois à enrichir les réflexions de recherche menée dans le cadre académique et faire rayonner le centre auprès du monde socio-professionnel qui a vocation à accueillir les étudiants juristes de l'Université de Lorraine. Plus largement encore, cette double orientation est nécessaire pour assurer une vie intellectuelle active en phase avec la cité.

La mise en place d'une équipe unique et unifiée comme l'IFG représente toujours un défi pour toutes les parties concernées. Les chercheurs réunis dans l'IFG se sont attelés à faire vivre le projet commun résultant de la fusion des Universités de Nancy et de Metz. Au cours de la période évaluée, plusieurs options stratégiques ont été discutées, voire se sont succédées. Toutes les difficultés sur le sujet, relevées lors de l'évaluation précédente, n'ont pas été surmontées et certains chantiers restent ouverts. La réflexion sur la structuration et la gouvernance optimales de l'IFG n'a pas encore atteint sa pleine maturité et se poursuit. Pendant cette phase, nécessairement transitoire, le dialogue, la transparence et le fonctionnement régulier des institutions, conformément aux règles en vigueur, sont des impératifs qui devraient s'imposer à tous et qui sont seuls de nature à faire apparaître une solution recueillant le consensus du plus grand nombre. Il n'est pas douteux qu'à terme un tel consensus pourra se dégager et qu'il permettra à chacun des membres de l'unité de trouver un espace pour ses travaux et ses pratiques, permettant le développement d'une synergie bénéfique à tous.

Au-delà de son évolution organisationnelle, l'IFG est porteur de plusieurs projets importants et prometteurs pour la prochaine période. Ces projets couvrent un large spectre du droit privé et de l'histoire du droit. Certains projets s'inscrivent dans la continuité des travaux antérieurs, d'autres investissent des champs nouveaux.

En définitive, l'IFG dispose d'un capital humain extrêmement riche. Au cours de la période évaluée, et même s'il s'est traduit par de bons voire d'excellents travaux, ce capital humain a pu être gêné par des questions organisationnelles qui l'ont empêché de donner sa pleine mesure. Il n'est pas douteux que dans la période qui s'ouvre, l'IFG saura surmonter ces difficultés et rayonnera à la mesure de son potentiel.